



« Plan été »

Les quatre étapes du déconfinement

À partir du 9 juin



Télétravail

Retour en présentiel un jour par semaine par travailleur, avec un maximum de 20% du total du personnel (maximum 5 personnes pour les PME de moins de 10 travailleurs).



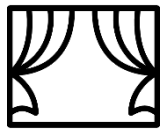
Bulle sociale

- Intérieur : 4 personnes (enfants non compris).
- Extérieur (jardin) : maximum 50 personnes (enfants compris)



Cafés et restaurants

Extérieur et intérieur : maximum 4 personnes par table (sauf membres d'un même foyer) entre 5h00 et 23h30. Distance de 1,5 mètre entre les tables.



Culture et événements

(y compris compétitions sportives professionnelles)

- Intérieur : maximum 200 personnes (taux d'occupation max 75% de la capacité totale). Tous assis, avec masque et distance physique.
- Extérieur : maximum 400 personnes. Avec masque et distance physique.



Entraînements et compétitions pour sportifs non professionnels

- Intérieur : maximum 50 personnes.
- Extérieur : maximum 100 personnes.



Activités pour la jeunesse et camps

Intérieur et extérieur : maximum 50 personnes (sans possibilité de nuitée) jusqu'au 24 juin, maximum 100 personnes (avec nuitée) à partir du 25 juin.



Activités organisées (clubs sportifs, associations...)

Intérieur et extérieur : maximum 50 personnes jusqu'au 24 juin, maximum 100 personnes à partir du 25 juin.



Cultes, mariages et enterrements

- Intérieur : maximum 100 personnes.
- Extérieur : maximum 200 personnes.



Foires, brocantes et

marchés aux puces non professionnels, braderies

À nouveau autorisés (selon les mêmes règles que les marchés).



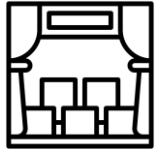
Parcs naturels, jardins animaliers, parcs d'attractions, plaines de jeu intérieures, activités récréatives intérieures, piscines tropicales

Intérieur : réouverture moyennant protocole de ventilation.



Saunas publics, jacuzzis, cabines de vapeur, hammams

Réouverture.



Cinémas, bowlings, salles de jeux électroniques, casinos, agences de paris

Réouverture moyennant protocole de ventilation.



Salles de fitness

Réouverture moyennant protocole de ventilation.



Salle des fêtes et de réception

Intérieur : maximum 50 personnes dans les mêmes conditions que l'horeca.



Manifestations

Maximum 100 personnes (manifestations dynamiques) ou 200 personnes (manifestations statiques).



Vente en porte-à-porte

À nouveau autorisée.



Professions du sexe

À nouveau autorisées.

À partir du 1^{er} juillet

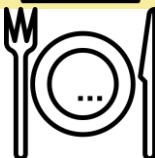
Conditions de mise en place

- Vaccination : 60% de première dose pour les plus de 18 ans.
- Soins intensifs : maximum 500 hospitalisations. Observer une tendance favorable des hospitalisations.



Télétravail

Plus obligatoire mais recommandé.



Cafés et restaurants

Nouveaux assouplissements à définir.



Commerces

Fin des restrictions en matière de shopping.



Entraînements et compétitions pour sportifs non professionnels

Fin des restrictions.



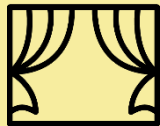
Activités pour la jeunesse et camps

Intérieur et extérieur : maximum 100 personnes, avec possibilité de nuitée.



Activités organisées (clubs sportifs, associations...)

Intérieur et extérieur : maximum 100 personnes.



Culture et événements

(y compris compétitions sportives professionnelles)

- Intérieur : maximum 2.000 personnes (taux d'occupation maximal de 80% de la capacité totale). Tous assis, avec masque et distance physique.
- Extérieur : maximum 2.500 personnes. Avec masque et distance physique.



Salle des fêtes et de réception

Intérieur : maximum 100 personnes dans les mêmes conditions que l'horeca.



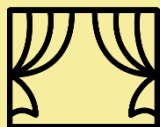
Cultes, mariages et enterrements

- Intérieur : maximum 200 personnes.
- Extérieur : maximum 400 personnes.

À partir du 30 juillet

Conditions de mise en place

- Vaccination : 70% de première dose pour les plus de 18 ans.
- Soins intensifs : moins de 500 hospitalisations et perspective en baisse. Observer une tendance favorable des hospitalisations.



Culture et événements

(y compris compétitions sportives professionnelles)

- Intérieur : maximum 3.000 personnes (taux d'occupation maximal de 100% de la capacité totale). Avec masque et distance physique.
- Extérieur : maximum 5.000 personnes.



Foires commerciales

Dans le respect des règles fixées pour les autres entreprises qui fournissent des biens et des services.



Salle des fêtes et de réception

Intérieur : maximum 250 personnes dans les mêmes conditions que l'horeca.



Activités pour la jeunesse et camps

Intérieur et extérieur : maximum 200 personnes, avec possibilité de nuitée.



Activités organisées (clubs sportifs, associations...)

Intérieur et extérieur : maximum 200 personnes.

À partir du 13 août



Culture et événements

(y compris compétitions sportives professionnelles)

Extérieur : plus de 5.000 personnes (soit couverture vaccinale complète plus deux semaines, soit test PCR négatif moins de 72 h, soit test antigénique rapide négatif sur place).

À partir du 1^{er} septembre

Conditions de mise en place

- Vaccination : 70% de première dose pour les plus de 18 ans.
- Soins intensifs : moins de 500 hospitalisations. Observer une tendance favorable des hospitalisations.



Activités organisées (clubs sportifs, associations...)

Fin des restrictions.

Activités pour la jeunesse et camps



Fin des restrictions.



Salle des fêtes et de réception

Fin des restrictions.



Culture et événements

(y compris compétitions sportives professionnelles)

Intérieur et extérieur : à déterminer.



Foires, brocantes et

marchés aux puces non professionnels, braderies

Fin des restrictions.



Cultes, mariages et enterrements

Fin des restrictions.